

Accueil de loisirs les FILOUS

Bulletin d'inscription JUILLET 2016

Quelque soit la commune dont vous êtes issus, l'inscription doit être de minimum 3 jours par enfant (consécutifs ou non) sur une même période de vacances scolaires.

Le tarif journalier par enfant est déterminé en fonction de votre commune d'habitation :

1. Votre commune fait partie de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine ou a conventionné avec la CCVVS :

Le tarif journalier par enfant est calculé en fonction de votre coefficient de ressources 2014 (QR) indiqué sur l'avis d'imposition 2015. Ce tarif comprend la journée d'activité, les sorties, le repas du midi et le goûter durant les vacances scolaires.

QR = revenu imposable / (12 x nombre de parts)

Exemple : si revenu imposable = 28000€ et nombre de parts = 3, alors QR = 28000 / (12 x 3) = 777 donc le tarif journalier sera de 13 € 20

2. Votre commune ne fait pas partie de la CCVVS et n'a pas conventionné avec cette dernière

Le tarif journalier par enfant est de 49,25 euros quelque soit le coefficient de ressources. Pour savoir si votre commune est partenaire de la CCVVS, vous pouvez contacter ADAPTE 95.

QR	≤ 336	337 à 535	536 à 750	751 à 813	814 à 1000	1000 et +	3 ^e enfant
CCVVS et communes partenaires	9,10 €	10,55 €	11,25 €	13,20 €	15,80 €	18,25 €	11,25 €
Autres communes				49,25 euros			

Le bulletin d'inscription accompagné de la copie du dernier avis d'imposition 2014 sur les revenus de 2013 et le paiement (chèque à l'ordre d'ADAPTE 95) sont à transmettre à ADAPTE 95 :

- **Par courrier** : ADAPTE 95 – 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE
- **Sur place** auprès de la direction de l'accueil de loisirs LES FILOUS
- **Auprès de la CCVVS en Mairie de Villers en Arthies** aux horaires d'ouverture, Route de Vétheuil 95510 VILLERS EN ARTHIES

Coupon à détacher et à adresser au plus tôt

Nom/Prénom de l'enfant _____ _____ _____	Date de naissance _____ _____	Période des Vacances de juillet 17 jours	
		Inscriptions* accueil de loisirs de 8h00 à 18h30	Inscriptions* accueil étendu 7h30 - 8h00 18h30-19h00
lundi 4 juillet 2016 mardi 5 juillet 2016 mercredi 6 juillet 2016 jeudi 7 juillet 2016 vendredi 8 juillet 2016 lundi 11 juillet 2016 mardi 12 juillet 2016 mercredi 13 juillet 2016 jeudi 14 juillet 2016 vendredi 15 juillet 2016 lundi 18 juillet 2016 mardi 19 juillet 2016 mercredi 20 juillet 2016 jeudi 21 juillet 2016 vendredi 22 juillet 2016 lundi 25 juillet 2016 mardi 26 juillet 2016 mercredi 27 juillet 2016 jeudi 28 juillet 2016 vendredi 29 juillet 2016	7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h°	18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00°	
* cocher les jours de présence		° l'heure d'émargement sur le cahier fera foi	
Accueil de loisirs Coefficient de ressources _____ tarif journalier : _____	Accueil étendu forfait : 1 euro par matin 1 euro par soir nombre de matins _____ x1€ nombre de soirs _____ x1€ Total A _____	TOTAL GENERAL (A+B) : _____	
Banque _____ N° de chèque _____ à l'ordre d'ADAPTE 95		Date _____ Signature _____	Date de réception _____